



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# DIAGNOSTIC PISU

CROPSAV

25/05/2023

# SOMMAIRE

1- Présentation du diagnostic PISU

2- Diagnostics PISU 2021 / 2023 : les chapitres évalués par domaines

3- Diagnostics PISU 2021 / 2023 : les axes d'amélioration, plans d'actions et les indicateurs de performance

4- Les mises en situation

# 1- Présentation du diagnostic PISU

IT DGAL MUS 2021-108 du 09/02/2021 « diagnostic- niveau de préparation aux plan d'urgence en santé animale des départements »

cycle 2021-2023

6 domaines

I-Gestion du signalement, de la suspicion , de la confirmation

II-Prélèvements et conditionnement

III-Assainissement du foyer, chantier de dépeuplement chantier de décontamination

IV-Sécurisation du site gestion des zones réglementées

V-Enquête épidémiologique

VI-Organisation information et communication



Ce n'est pas un audit mais un outil d'aide à la planification

Mise en évidence de bonnes pratiques, d'axes d'amélioration et de points de vigilance (plan d'actions)

---

## 2- Diagnostics PISU 2021 / 2023 : les chapitres évalués par domaines

### **Domaine I « Gestion du Signalement Suspicion Confirmation »**

- Organisation documentaire du PISU
- Procédure d'évaluation du signalement
- Modèles préétablis
- Annuaire, standard, dispositif d'astreinte
- Moyens cellule de crise, CDA, organisation
- Suivi des compétences, formation, exercice-entraînement



## 2- Diagnostics PISU 2021 / 2023 : les chapitres évalués par domaines

### Domaine II « Prélèvements et conditionnement »

- Matériel de prélèvement
- Moyens humains
- Transfert de prélèvement
- Suivi des compétences, formation, exercice-entraînement



## 2- Diagnostics PISU 2021 / 2023 : les chapitres évalués par domaines

### **Domaine III « Assainissement du foyer, chantier de dépeuplement, chantier de décontamination »**

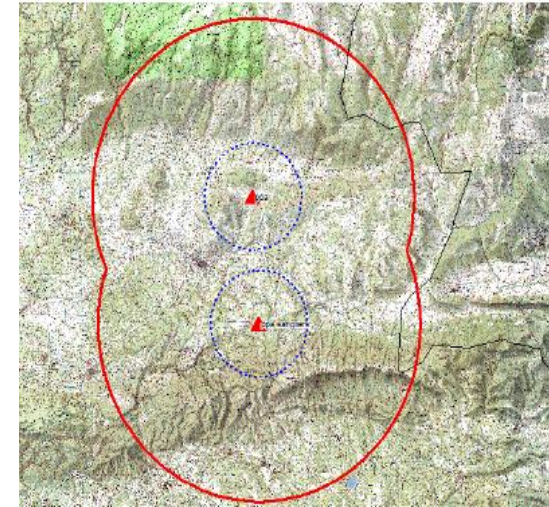
- Organisation d'un chantier de dépeuplement
- Procédure de dépeuplement
- Moyens humains chantier dépeuplement
- Soutien psychologique
- Moyens matériels chantier dépeuplement
- Procédure élimination des cadavres
- Indemnisation
- Désinfection
- Suivi des compétences, formation, exercice-entraînement



## 2- Diagnostics PISU 2021 / 2023 : les chapitres évalués par domaines

### Domaine IV « Sécurisation du site, gestion des zones réglementées »

- Moyens matériels sécurisation du site
- Connaissance des procédures de biosécurité
- Instructions relatives à la limitations de mouvements
- Mise en place des points de désinfection
- Base de données et géolocalisation
- Qualité des informations
- Réalisation cartographique
- Suivi des compétences, formation, exercice-entraînement



## 2- Diagnostics PISU 2021 / 2023 : les chapitres évalués par domaines

### Domaine V « Enquête épidémiologique »

- Modèle d'enquête
- Accès aux bases de données
- Instructions ou procédures de suivi des échanges
- Suivi des compétences, formation, exercice-entraînement





## 2- Diagnostics PISU 2021 / 2023 : les chapitres évalués par domaines

### Domaine VI « Organisation, Information, Communication »

- Organisation des niveaux de responsabilités (COD, PCO, CDA)
- Communication entre ces différents niveaux
- Tableau d'identification et de suivi des compétences
- Réseau d'appui
- Fiches mission ORSEC
- Moyens d'échanges d'informations
- Moyens de communications
- Suivi des compétences, formation, exercice-entraînement



## 3- Diagnostics PISU 2021 / 2023 : bilan, plans d'action, axes d'amélioration

**Tous les diagnostics ont été réalisés.**

**Tous les plans d'actions sont clôturés ou en cours de clôture.**

**Pour s'améliorer : mieux associer les partenaires du sanitaire dans les exercices de mise en situation**

## 4- Les mises en situation

### Contexte réglementaire

Note de service : DGAL/ MUS 2022 495 du 29/06/2022 « Mise en situation pour la gestion d'une épizootie- cycle 2022/2024- Entraînements et exercices »

**L'objectif minimal pour chaque département est fixé pour 2022-2024 à :**

- **1 exercice de simulation interministériel** portant sur une des maladies animales à plans d'urgence telles que définies Art. L. 221-1 en référence règlement (UE) 2016/429 du 9 mars 2016, sous l'autorité du préfet de département et, éventuellement du préfet de zone de défense ;
- **1 exercice de simulation ou de discussion**, distinct de l'exercice cité ci-dessus, faisant intervenir les **parties prenantes hors administrations** (organisations professionnelles, sanitaire ou économique) et portant sur **les phases de confirmation et de gestion des zones** réglementées ;
- **4 entraînements et/ou exercices** autres que ceux évoqués ci-dessus.

Note de service : DGAL/ MUS 2018 282 du 11/04/2018 « Enregistrement et suivi de l'opérationnalité des services (exercice, formations et évaluations) avec le programme de référence SPR10 PISU »